

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°887 | Vendredi 8 mars 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

- **France**
  > Bio : quasi doublement du fond d'urgence p.3
- **Actualité**
  > Difficultés agricoles : des permanence d'accompagnement et d'écoute mais en place par les acteurs de la profession p.2
  > Journée Portes Ouvertes au Lycée : Découvrez le Campus et les programmes p.5
  > Elevage : Point sur les déclarations MHE et prolongement des délais de dépôts p.7
  > Réforme de l'assurance récolte p.6
  > Groupe gascon : la vente des taureaux approche à grand pas p.12
- **Chambre d'agriculture**
  > Mobilisation de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège face à la crise agricole p.8
- **Petites annonces**

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Clôture du 60eme Salon de l'Agriculture, on fait le bilan des annonces du gouvernement p. 4

Après 10 jours de Salon de l'Agriculture, de rencontres politiques et d'annonces gouvernementales, voici (en paje 4) dans les grandes lignes les annonces qui ont été faites par le ministère de l'agriculture et le gouvernement.

JA/FDSEA P. 7



ON SE RETROUVE POUR DES APÉROS À LA FERME EN MARS ET EN AVRIL

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



OUVERTURE DU PASS EXPLOITATION PAR LA RÉGION OCCITANIE LE LUNDI 04 MARS 2024





Difficultés agricoles : des permanence d'accompagnement et d'écoute mais en place par les acteurs de la profession

ACCOMPAGNEMENT Suite à une réunion entre les représentants de l'état et les acteurs de la profession agricole, l'ouverture d'une permanence d'écouté multi-administration à été mise en place depuis le mardi 5 mars 2024.

Dans le cadre des mesures de soutien au monde agricole, le Président de la République a annoncé la mise en place de permanences dans les sous-préfectures, afin d'accueillir les agriculteurs souhaitant être aidés. Elles répondent à l'engagement d'un traitement rapide et de proximité des différents problèmes concrets qui se posent aux agriculteurs.

Ces permanences seront assurées par des cadres de la direction départementale des territoires (service agricole de l'État), de la direction départementale des finances publiques et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.
Elles sont destinées à une prise en charge personnalisée des agriculteurs qui rencontrent des difficultés et à apporter des réponses rapides à leurs questions.

En Ariège, le vendredi 1er mars, une réunion s'est tenue, entre la Chambre d'Agriculture, les syndicats de la FDSEA et des JA et le Préfet sur le lancement des permanences d'écoute de remontées des difficultés des agriculteurs.
A l'issue de cette réunion, la profession agricole et les élus ont choisi de mettre en place des permanences d'accompagnement et d'écoute. La Chambre d'Agriculture de l'Ariège va déléguer des agents qui seront au côté d'autres administrateurs de la DDFIP, de la DDT et de la MSA dès le mardi 5 mars 2024.

Les premières permanences ont étés prévues aux dates suivantes :

- Mardi 5 mars de 8h30 à 12h30 à la direction départementale des territoires, 10 rue des Salenques à Foix,
- Mercredi 6 mars de 8h30 à 12h30 à la sous-préfecture de St-Girons, 12 avenue René-Plaisant,
- Jeudi 7 mars de 8h30 à 12h30 à la sous-préfecture de St-Girons, 12 avenue René-Plaisant
- Vendredi 8 mars de 8h30 à 12h30 à la sous-préfecture de Pamiers, 26 rue Frédéric Soulié.

Pour toute précision ou prise de rendez-vous, un accueil téléphonique est organisé de 8h00 à 16h30 aux numéros suivants :

- Permanence de Foix : 05 61 02 15 91
- Permanence de Pamiers : 05 61 60 97 32
- Permanence de St-Girons : 05 61 96 25 85

Ce dispositif d'accompagnement et d'écoute sera analysé à l'issue de la première semaine de mise en place, afin d'ajuster le rythme dès la deuxième semaine.

Les élus cantonaux des syndicats de la FDSEA et des JA vont proposer en parallèle des permanences en fin de journée pour compléter ce dispositif d'écoute.

A.D

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Permanences multi-administrations

Modalités exceptionnelles d'accès direct aux services de la MSA

Afin de répondre à la demande des pouvoirs Publics de mettre en place de permanences multi-administrations la. la MSA Midi-Pyrénées Sud met en place un dispositif d'urgence pour répondre de façon réactive aux demandes de nos agriculteurs qui se présenteront dans les permanences multi administrations

Un point d'entrée unique pour une réponse rapide et adaptée

Un numéro de téléphone unique
05 61 65 88 01
(du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30)

celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr
Privilégiez le mail pour un suivi de vos dossiers, la MSA MPS s'engage à répondre dans les 48 heures

Cotisations
- Suspension ou arrêt des prélèvements
- Mise en place d'échéanciers de paiement
- ...

Social
- Accompagnement social individualisé
- Demande RSA exploitant
- Aide au répit / Epuisement professionnel
- ...

Accès aux droits
- Accompagnement social individualisé
- Demande RSA exploitant
- ....

Voir l'ensemble des dispostifs d'accompagnement des crises agricoles sur le site mps.msa.fr

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7 DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19*
agriecoute.fr
*prix d'un appel local

Un service d'écoute assuré par des psychologues 7j/7 et 24h/24 en cas de détresse, mal-être, difficultés professionnelles ou personnelles

2023 11 sceecommunication MSA MPS

ESPACE Affaires

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

La Maison de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
TÔLES AVEC ETN PHOTOVOLTAÏQUE ***
Livrées et déchargées gratuitement **
5 NERVURES EPS.0,75 11,15€/M²*
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION EPS.0,75 11,95€/M²*
* Prix HT POUR 300M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. A partir de 1200€ HT
***sous conditions, plus de détails sur notre site internet

Remorque à bois RB65 homologuée route 4 ou 5m PTAC 6,5T
A partir de
4115 € HT
3290 € HT

Constructeur matériel agricole et forestier



Epareuse / débrousailleuse 2.7m à 6m
A partir de
6141 € HT
5220 € HT



CMS CONSTRUCTEUR
Tél: 03.84.63.93.12
www.cms-constructeur.fr
Soumis à conditions / Photos non contractuelles
VENTE DIRECTE

Bio : quasi-doublement du fonds d'urgence

BIO Le ministre de l'Agriculture a annoncé un quasi-doublement du nouveau fonds d'urgence pour la bio, à 90 M€, avec des critères de plafonnement et non-cumul. Un dispositif toutefois insuffisant aux yeux de la Fnab.

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé une rallonge de 40 millions d'euros (M€) au fonds d'urgence de 50 M€ esquissé par le Premier ministre Gabriel Attal le 26 janvier. « *Le Premier ministre avait posé la base d'un fonds à 50 M€, qu'on va rehausser à hauteur de 90 M€ […] Donc, 50 porté à 90 M€* » a déclaré Marc Fesneau au Salon de l'agriculture le 28 février. « *Dans l'instruction technique, je pense qu'il faudra regarder les filières qui sont les plus à risques de déconversion. Je fais confiance aux filières, aux interprofessions pour prioriser* », a exposé le ministre.

Le fonds « couvrira la période juin 2023 à juin 2024 » et sera géré par FranceAgriMer, a ajouté Marc Fesneau. Le guichet sera ouvert « au premier semestre 2024 », après le feu vert de la Commission européenne. « *On va faire en sorte que le guichet qui s'ouvre soit aussi simple que possible, ou en tout cas plus simple que jamais* », *a promis le ministre en se référant à « la grande oeuvre de simplification collective actuelle* ». Pour être éligibles, les exploitants doivent avoir la totalité de leur production certifiée bio ou en conversion, ou avoir plus de 85 % de leur chiffre d'affaires issu de l'agriculture biologique, précise un communiqué du ministère. Concernant les critères de pertes, ils doivent justifier une perte d'EBE ou de chiffres d'affaires d'au moins 20 % par rapport à la période 2018-2020.

> « Il faut toucher « au moins 20 % à 30 % des fermes les plus en difficulté »

« Raclage des fonds de tiroir »

Le ministère annonce que l'aide compensera jusqu'à la moitié des pertes, pour un montant minimum de 1 000 €. De plus, « l'aide sera plafonnée à 30 000 € par exploitation » et « à 40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés ». La Rue de Varenne précise également que les exploitations pouvant bénéficier des aides d'urgence viticole (80 M€ d'euros, NDLR) ne pourront pas émarger à ce dispositif. Ces deux critères de plafonnement et de non-cumul ont été salués par la Fnab (producteurs biologiques) dans un communiqué le lendemain. Mais son président Philippe Camburet qualifie la rallonge de 40 M€ de « nouveau raclage des fonds de tiroir » qui demeure insuffisant car « 80 % des fermes sont touchées » par la crise de la bio. « *L'année dernière avec 104 M€ attribués, on a pu venir en aide à 4 300 fermes sur 60 000, donc bien loin de 10 % (de fermes aidées). Là, qu'est-ce qu'on va faire de mieux ? À nouveau 4 000 fermes ?* », a réagi à chaud Philippe Camburet après les annonces de Marc Fesneau. « *Je ne comprends pas qu'on puisse annoncer un plan d'aides d'urgence que ne toucheraient finalement que 10 % ou 15 % des fermes […] On a besoin de toucher au moins 20 % à 30 % des fermes les plus en difficulté* ». Il a aussi dénoncé le « couperet » du coefficient stabilisateur budgétaire prévu par le dispositif qui réduit le montant des aides en fonction de l'afflux de demandes.



L.M - Agrapresse

Aides à l'investissement : l'Occitanie va quasiment doubler son enveloppe

La présidente de la région Occitanie Carole Delga a annoncé un abondement de 22 millions d'euros (M€) au « dispositif unique d'investissement » des exploitations agricoles et Cuma, alimenté par les crédits européens Feader pour l'investissement. « *J'avais un budget de 28 M€, je vais le porter à 50 M€* », a annoncé Carole Delga en conférence de presse au Salon de l'agriculture le 27 février. Elle a expliqué cette décision par un afflux de demandes avec « *1 200 dossiers, c'est-à-dire plus du double d'une année de début de programmation* ». « *Quand on est en début de programmation de crédits européens, la première année est toujours importante. On avait pris comme équivalent [le budget de] la première année de programmation il y a cinq ans et on avait rajouté 25 %, mais malgré cela ce n'est pas suffisant* », a-t-elle justifié. Par ailleurs, le dispositif d'aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs baptisé « Pass Exploitation » est finalement plafonné à 100 000 euros de dépenses éligibles, au lieu de 20 000 euros comme prévu initialement, précise un dossier de presse.

Agrapresse

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **25/03/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de ARIGNAC d'une superficie totale de 16 a 37 ca
Relevé cadastral : - 'La calviere': A- 1075
Urb : Zone N du PLU.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de SERRES-SUR-ARGET d'une superfice totale de 51 ha 11 a 98 ca
Dossier XA 09 24 0026 01
Vente liée et indissociable à la vente Dossier n° XA 09 24 0025 01 :
Relevé cadastral : - 'As chartels': D- 122 - 'Barbie': A- 1524- 1542- 1557- 1577- 1578 - 'Fajole': A- 1486(J)- 1486(K)- 1489- 1490- 1497- 1498- 1518- 1519- 1520- 2024[1488]- 2025[1488] - 'Gayet': A- 1284- 1290- 1291- 1327 - 'Genibre': A- 1473- 1474 - 'La bielo': D- 415- 417- 418- 429- 430- 431 - 'La carral': A- 901 - 'La cremado': A- 367(J)- 367(K)- 381- 397- 410 - 'La plano': A- 828- 829- 830- 832 - 'La plano del calmil': A- 772- 773- 774- 775- 776- 777- 778- 779 780- 781- 782- 783- 784(A)- 784(B)- 785- 787- 788- 799- 800- 801- 802- 803- 804- 805(A)- 805(Z)- 806- 807- 809- 810- 811- 812- 816- 825- 2355[793]- 2412[786]- 2414[786]- 2415[789]- 2420[789] - 'Las bousigues': D- 173- 174- 183- 185- 188- 189(A)- 189(B) 191- 193- 200 - 'Las quirolos': A- 1970 - 'Le peyrou': D- 684- 685- 687- 703 - 'Les planels': B- 2243 - 'Les pradas': A- 713- 714- 715- 733- 736- 737- 738- 739- 740- 741- 742- 743- 744- 745- 746- 749- 750- 751- 764- 765- 766- 771- 2018[748]- 2019[748] 2108[730]- 2409[752]- 2411[752] - 'Lux': A- 1867- 1868- 1884 - 'Malet': D- 27 - 'Palenco': A- 1669- 1670- 1671- 1672- 1673- 1674- 1675- 1677- 1679- 1693- 1694- 1698- 2045[1695] - 'Pechauriot': A- 1394- 1395- 1441 - 'Peydarco': A- 1579- 1581- 1594- 1595- 1596- 1603- 1640- 1658- 1659- 1660- 1661 - 'Prat de lux': A- 442- 446- 457- 460- 464- 471- 473- 479- 482- 483- 486- 498- 509- 510- 513- 515- 516- 517- 518- 2062[465]- 2063[465]- 2207[525]- 2360[555]
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitations et diverses parcelles en nature de prés, landes, taillis sous futaies, taillis simple, terres, jardins et sols. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de SERRES-SUR-ARGET d'une superficie totale de 5 ha 13 a 35 ca
Dossier XA 09 24 0025 01
Vente liée et indissociable à la vente Dossier n° XA 09 24 0026 01 :
Relevé cadastral : - 'La carral': A- 905- 906 - 'La cremado': A- 382 - 'La gouto': D- 94- 95 - 'La plano del calmil': A- 1976[810] - 'Las mouilheros': D- 367 - 'Les pradas': A- 762- 763 - 'Malet': D- 28- 29- 30- 31 - 'Peydarco': A- 1597 - 'Prat de lux': A- 438- 447- 450- 459- 493- 496- 497- 499- 500- 502- 503- 505- 506- 507- 514
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de landes, futaies résineuses, prés, terres, taillis sous futaies et taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de CAMON et MONTBEL d'une superficie totale de 222 ha 54 a 05 ca
Relevé cadastral :
CAMON 63 ha 66 a 86 ca - 'Las rives': B- 1216[698] - 'Triere': B- 835- 840(J)- 840(K)- 841- 842- 843- 844- 845- 846- 847- 848- 849- 850- 851- 859- 860- 861- 862- 869- 1192[852]- 1193[852]- 1197[857](J)- 1197[857](K)- 1200[858]- 1212[868](J)- 1212[868](K)- 1212[868](L) 1212[868](M)
MONTBEL 158 ha 87 a 19 ca - 'Barcelou': AB- 133- 134- 135- 136- 137- 138- 139- 140- 153- 154- 155- 171[141](J) - 'Calbet': A- 717- 896[715](J)- 897[715](K) - 'Gelade': ZA- 3(A)- 3(B)- 3(C) - 'Pourtels': ZK- 2 - 'Saint-miquel': A- 784[88](J)- 784[88](K) - 'Seguela': ZB- 1(A)- 1(B)- 91[53](A)- 91[53](B) - 'Serrat de calbet': A- 890[721]- 899[892] - 'Serre': ZB- 10 - 'Soula': ZC- 25[2](J)- 25[2](K) - 'Soula de saint blaize': ZC- 11
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de futaies feuillues, futaies résineuses, taillis simple, prés, terres et landes. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien loué partiellement en commodat.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

Clôture du 60eme Salon de l'Agriculture, on fait le bilan des annonces du gouvernement

SIA 2024 Après 10 jours de Salon de l'Agriculture, de rencontres politiques et d'annonces gouvernementales voici dans les grandes lignes les annonces qui ont été faites par le ministère de l'agriculture et le gouvernement.



Recherche et innovation au service des transitions des filières végétales

Trois démarches visant à renouveler l'approche de la protection des cultures ont connu une avancée concrète, le 1er mars au Salon international de l'agriculture.

La sélection végétale à l'honneur

Le programme de recherche « *Sélection végétale avancée pour faire face au défi climatique et à la transition agroécologique* » a été officiellement lancé. Il vise à coordonner et soutenir à l'échelle nationale l'ensemble des acteurs de la recherche en sélection végétale au service de la transition agroécologique et faire de la France un leader de la recherche dans ce domaine.

Une passerelle entre biocontrôle et biostimulation

Le Grand défi biocontrôle et biostimulation a lui aussi été officiellement lancé. Doté d'un financement de 42 millions d'euros dans le cadre de France 2030, auxquels s'ajoutent 18 millions d'euros de contribution du secteur privé. Les objectifs ? accélérer l'innovation française en matière de biocontrôle et de biostimulation ; pérenniser un collectif d'acteurs publics et privés autour de ces leviers des transitions agricoles ; inventer de nouveaux modèles d'affaires permettant de déployer l'usage de ces leviers.

Concrétisation des premiers plans d'action du Parsada

Autre temps fort: la signature des deux premières lettres d'engagement du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) en soutien aux projets issus du Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada).

Un budget exceptionnel de 146 millions d'euros dès 2024 y sera consacré et 14 plans d'actions ont déjà été validés.

Appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole pour contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles

Annoncé par Marc Fesneau le 22 janvier dernier, ce fonds d'investissement s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan Eau ». Il a pour objectif d'accompagner les efforts d'adaptation de l'agriculture aux conséquences du changement climatique et de contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles. C'est pourquoi, ce fonds est abondé à hauteur de 20 millions d'euros en 2024, un montant de 30 millions d'euros lui sera consacré à partir de 2025.

Il permettra de remobiliser et moderniser les ouvrages hydrauliques existants et de développer de nouveaux projets. Le premier appel à projets se déroulera du 5 mars au 15 mai 2024. Les demandes d'aide sont à adresser à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Marc Fesneau présente quelques actions du Pacte en faveur de la haie et annonce le lancement du premier appel à projets en faveur de la plantation

Le ministre a profité de cette occasion pour mettre en lumière les trois actions, parmi les 25, du Pacte : l'observatoire de la haie, la simplification législative et réglementaire et l'aide à la plantation et la gestion durable.

Observatoire de la haie : Pour collecter des données et créer un référentiel cartographique national, identifier et suivre la progression des haies pour collecter des données et créer un référentiel cartographique national pour fin 2024.

Simplification législative et réglementaire : Pour faciliter, protéger et valoriser les haies, mais aussi simplifier la législation et la réglementation sur la définition de la haie, sa gestion et destruction qu'elle soit agricole ou non. La mise en place d'un guichet unique d'instruction permettra de gagner en lisibilité, en cohérence, et mieux protéger et valoriser les haies à l'échelle nationale.

Appel à projet : Pour accompagner à la plantation des haies et à leur gestion durable. Le dispositif d'aide à la plantation et à la gestion durable des haies constitue la principale mesure financière du Pacte en faveur de la haie dotée de 94 millions d'euros.

Emmanuel Macron annonce un « plan de trésorerie d'urgence »

Emmanuel Macron a évoqué un « *plan de trésorerie d'urgence* » pour soulager les agriculteurs. A l'occasion de sa visite d'inauguration au Salon de l'Agriculture, le Président de la République a annoncé vouloir rassembler les banques et l'ensemble des secteurs pour pouvoir mettre en place ces plans de trésorerie. « *Nous lancerons un recensement dans chaque région des exploitations qui sont dans les plus grandes difficultés de trésorerie pour pouvoir les accompagner* », a-t-il ajouté.

L'annonce qui fait débat : les « prix planchers »

Le chef de l'Etat a formulé l'objectif « *qu'on puisse déboucher sur des prix planchers qui permettront de protéger le revenu agricole* », dans le cadre de la préparation d'une nouvelle loi encadrant les relations entre les acteurs de l'alimentation. Ces « *prix planchers* » seront fondés sur les indicateurs de coût de production sur lequel chaque filière (volailles, lait, viande bovine...) a dû se mettre d'accord pour objectiver les coûts de production des agriculteurs.

Le Président de la République a répété vouloir éviter qu'un pesticide soit interdit en France avant le reste de l'Union européenne

Pour cela, il veut que l'agence française sanitaire Anses, qui est indépendante, reste calée sur le calendrier européen et donc ne décrète pas d'interdiction en France avant les voisins.

Simplification des normes, assouplissement des contrôle et droit à l'erreur

Parmi de multiples engagements gouvernementaux Emmanuel Macron a aussi dit aux agriculteurs qu'il voulait étendre le « *droit à l'erreur* » au monde agricole, « *ce qu'on n'a pas réussi à faire jusque-là* », en raison notamment de restrictions liées au droit de l'UE et aux normes environnementales. Une proposition de loi LR de la députée Anne-Laure Blin existe en ce sens.

A.D



© BestImage, Eric Tschaen

Journée Portes Ouvertes au Lycée : Découvrez le Campus et les programmes

PORTES OUVERTES L'EPLEFPA Ariège-Pyrénées, ouvre ses portes le samedi 9 mars 2024 de 9h à 17h, invitant les futurs élèves et leurs familles à découvrir notre environnement d'apprentissage dynamique et nos programmes éducatifs diversifiés.

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole regroupe plusieurs centres : un lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA ou Lycée Agricole) et un centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ainsi qu'une exploitation agricole à vocation pédagogique.

Cette journée promet une multitude d'événements et de stands, offrant aux visiteurs une occasion unique de s'immerger dans la vie du lycée et de découvrir les opportunités offertes par notre établissement.

Durant cette journée, les visiteurs auront l'opportunité de découvrir le lycée agricole, le CFPPA ainsi que l'exploitation agricole installée au cœur de l'établissement.

Le personnel et une cinquantaine d'élèves seront mobilisés toute la journée pour accueillir les visiteurs et leur proposer différents stands d'information et d'animations.
Parmi les temps forts de la journée, les visiteurs pourront :

• Assister à diverses démonstrations comme celles des cavaliers, des chiens de troupeaux ou comme celle des grimpeurs élagueurs.
• Explorer diverses expositions préparées par les élèves.
• Tester leur conduite sur tracteur grâce à un simulateur de conduite.
• Admirer une démonstration de timbersport.

Seront également proposés à la vente des produits sucrés et salés préparés par les élèves.

De 11h à 12h, se tiendra aussi l'AG des anciens. Tous les anciens (élèves et personnels) sont les bienvenus.

Des pôles de renseignements et de formation seront également présents sur tout le campus pour fournir des informations détaillées sur nos programmes éducatifs.

Les visiteurs pourront ainsi obtenir des informations sur les différents domaines d'études, poser des questions aux enseignants et au personnel administratif, et découvrir les possibilités de formation continue et d'apprentissage : enseignement supérieur, métiers d'ingénieur ou de vétérinaire, métiers d'agriculteur et de technicien agricole, métiers des services à la personne, métiers de l'environnement et de la nature, classe de 4ème et de 3ème de découverte des métiers.

Pour ceux qui souhaitent postuler au Certificat de Spécialisation élagueur, les compétences et prérequis pourront être vérifiés et validés sur place.
Pour plus d'informations sur la Journée Portes Ouvertes de l'EPLEFPA Ariège-Pyrénées (Lycée Agricole, CFPPA et exploitation agricole), n'hésitez pas à nous retrouver sur les réseaux sociaux :

@cfppaariegecomminges ou @EPLPamiersogou
sur notre site Web : www.lyceeagricolepamiers.fr

Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir tout ce que notre lycée a à offrir. Nous avons hâte de vous accueillir !

Lycée agricole de Pamiers



Réforme de l'assurance récolte – désignation des interlocuteurs agréés pour la campagne 2024

RÉFORME La réforme de l'assurance récolte, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2023, conformément à l'engagement du président de la République, permet à chaque agriculteur de bénéficier d'une indemnisation par la solidarité nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation.

En 2024, une nouvelle étape est franchie avec le déploiement du réseau des interlocuteurs agréés, qui simplifie l'accès à l'ISN pour les exploitants agricoles.

Ce réseau, constitué des entreprises d'assurance commercialisant des contrats d'assurance récolte subventionnables, a pour mission de gérer et verser l'ISN des productions non assurées dans plusieurs situations à compter de la campagne 2024 :

• Pour les **exploitants déjà partiellement assurés** via un contrat d'assurance récolte subventionnable couvrant une partie des surfaces de leur exploitation, le réseau des interlocuteurs agréés interviendra pour le compte de l'État pour gérer et verser l'ISN pour la plupart de leurs productions non-assurées ;

• Pour les **éleveurs dont les prairies ne sont pas assurées** via un contrat d'assurance récolte subventionnable, le réseau des interlocuteurs agréés interviendra pour gérer et verser l'ISN sur les prairies de leur exploitation.

Dans ces situations, les agriculteurs doivent désigner en ce début de campagne leur interlocuteur agréé pour que ceux-ci puissent assurer la gestion des sinistres climatiques qui interviendront au cours de l'année 2024 sur les surfaces non assurées de leur exploitation et leur verser le cas échéant l'ISN.

Cette démarche de désignation est à réaliser sur une plateforme en ligne ouverte **dès ce 1er mars 2024,** et ce :

• **Jusqu'au 31 mars 2024 pour les exploitants déjà partiellement assurés.**

Cette première échéance est définie de façon à ce que ces exploitants puissent identifier d'ici le tout début du printemps leur interlocuteur agréé et qu'ils puissent être informés par ce dernier des modalités de gestion des sinistres sur leurs cultures avant que surviennent les premiers aléas climatiques de l'année ;

• **Jusqu'au 15 mai 2024 pour les éleveurs non assurés** (date prévisionnelle).

Cette deuxième échéance, concordante avec la campagne de déclaration TelePac, a vocation à laisser suffisamment de temps aux exploitants concernés pour effectuer cette démarche de désignation de leur interlocuteur agréé chargé de la gestion de l'ISN pour leurs prairies non assurées. La procédure sera désormais plus simple pour percevoir une indemnisation une fois effectuée la désignation de son interlocuteur agréé.



Le lien vers la plateforme en ligne est disponible ici :

Ministère de l'agriculture



MHE : Après la crise sanitaire qu'a connu l'élevage, 5,6 millions d'euros vont venir soutenir la filière bovine Ariègeoise

SANITAIRE Au cours de plusieurs rendez vous en préfecture et échanges avec le ministre de l'agriculture, les syndicats des JA et de la FDSEA de l'Ariège, ainsi que la Chambre d'Agriculture départementale ont alerté les représentants de l'Etat sur les conséquences de la Maladie Hémorragique Epizootique.



Les annonces officielles

Marc Fesneau a annoncé deux plans d'aide :

• La prise en charge des frais vétérinaires et mortalité des animaux à hauteur de 90% pour les élevages déclarés foyers entre le 19 septembre et le 31 décembre 2023. Un élevage est considéré comme foyer lorsqu'une suspicion ou un cas clinique de la maladie a été constaté par un vétérinaire et confirmé par un test PCR positif. Le dossier est à été déposé sur le site démarche simplifié (mettre le lien) avant le 30/04/2024. Pour les élevage déclaré "foyer" après le 31/12/2023, le FMSE interviendra.

• Un fond d'urgence de 50 millions d'euros dont 5.6 millions d'euros pour l'Ariège reparti à 250€/vache pour les élevages foyers et entre 160 et 180 € pour les élevages non foyers (montant stabilisé en fonction du nombre de dossiers déposés). Le nombre de vaches éligibles est calculé sur la moyenne des femelles reproductrices de 3 dernières années. Ce dispositif, soumis aux aides minimis, est ouvert pour les agriculteurs à titre principal et secondaire ainsi que les cotisants solidaires.

La date de dépôt des dossiers est repoussée au 12 mars 2024

Une première vague de la maladie a frappé notre département à l'automne dernier et les conséquences pour nombreux élevage semblent déjà lourdes. Ce fond d'urgence compensera en partie les pertes indirectes : problème de fertilité et de croissance, dépréciation commerciale des animaux, surcout alimentaire, surcharge de travail, ...

Il faut reconnaître que ces deux dispositifs d'aides sont conséquents pour notre département de par le volume financier et les conditions d'éligibilité. Ils visent à soutenir le bien être et la santé de nos troupeaux. La reprise épidémique au printemps n'est malheureusement pas exclue. Le monde de l'élevage doit donc rester prudent. Le ministre de l'agriculture s'est engagé à déployer des moyens pour la recherche vaccinale qui permettra peut-être à moyen terme de freiner la maladie et les pertes économiques sur nos élevages.

Clémence Biard, Présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège.



CHAMBRE D'AGRICULTURE

MOBILISATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIÈGE FACE À LA CRISE AGRICOLE : UN ENGAGEMENT SUR TOUS LES FRONTS

Particulièrement consciente des défis pressants de la crise agricole qui frappe actuellement le territoire, la Chambre d'agriculture de l'Ariège mobilise l'ensemble de ses élus et de ses équipes pour faire front. Dans un contexte où les agriculteurs sont confrontés à des enjeux cruciaux, cette mobilisation se déploie à travers plusieurs actions stratégiques.

► Lancement des cellules de crise inter-acteurs

Face à l'urgence de la situation, la Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis en place plusieurs "cellules de crise" dédiées aux secteurs de l'élevage et du végétal. Cette initiative vise à coordonner les efforts, partager les informations essentielles et élaborer des stratégies concertées pour atténuer les effets dévastateurs de la crise. Un rythme régulier les réunit au sein de la Chambre d'agriculture depuis février 2023.

► Rencontres avec les acteurs clés

Une approche collaborative est essentielle pour faire face à une crise d'une telle ampleur. La Chambre d'agriculture de l'Ariège organise des rencontres ciblées avec les acteurs clés du secteur, tels que la MSA, les coopératives, les experts comptables, les banques, les chambres consulaires, les vétérinaires, etc. Ces échanges permettent de comprendre les alertes et difficultés spécifiques de chaque groupe, pour trouver des solutions adaptées.

► Visites de terrain : à la rencontre et au plus près des agriculteurs

Pour une compréhension approfondie des défis rencontrés par les agriculteurs, les équipes de la Chambre d'agriculture se rendent sur le terrain. Ces visites permettent d'établir un lien direct avec les agriculteurs, d'évaluer les impacts de la crise sur leurs activités et de recueillir des témoignages qui alimentent la réflexion sur les actions à entreprendre.

► Rencontre avec EDF et le département face à la problématique de l'eau

La sécheresse constitue l'un des défis majeurs de la crise agricole. La Chambre d'agriculture de l'Ariège a engagé des discussions avec EDF et le département pour aborder cette problématique de manière conjointe. Ces rencontres visent à explorer des solutions à court et moyen terme pour atténuer les conséquences de la sécheresse sur l'approvisionnement en eau multi-visage et l'irrigation agricole qui contribue à nourrir le territoire.

► Conférences de presse, accompagnement et annonces autour de la MHE

La communication transparente et proactive est cruciale dans la gestion de la crise. La Chambre d'agriculture organise des points presse aux côtés des services de l'État informer sur les actions entreprises, les défis rencontrés et les résultats obtenus. De plus, elle accompagne les agriculteurs en participant aux permanences mises en place pour faire face à la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), visant à accompagner les foyers éleveurs les plus touchés.

► Soutien et valorisation de la filière agricole

La viticulture, secteur emblématique de la région, fait l'objet d'une attention particulière. La Chambre d'agriculture soutient activement les viticulteurs à travers une convention spécifique qui vise à préserver et à promouvoir cette filière vitale pour l'économie locale, avec un contexte complexe (sécheresse, mildiou...)

La mobilisation de la Chambre d'agriculture de l'Ariège illustre un engagement sans faille face à la crise agricole actuelle. En unissant ses forces, en collaborant avec les acteurs clés et en adoptant des approches variées, elle aspire à apporter des solutions tangibles pour soutenir les agriculteurs et assurer la pérennité du secteur agricole sur le territoire.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Contact : accueil@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

APPEL À CANDIDATURE : "COUP DE COEUR JNAGRI"

Depuis quatre ans, les Journées Nationales de l'Agriculture (JNA) mettent en lumière le travail des professionnels du secteur agricole et agroalimentaire en les encourageant à ouvrir leurs portes au public. L'objectif est de favoriser la compréhension et l'appréciation du secteur, de créer des liens locaux et de sensibiliser aux enjeux agricoles et aux pratiques durables.

Pour cette 4ème édition, qui se tiendra les 7, 8 et 9 juin prochains, la Fondation Avril est partenaire de l'appel à candidatures pour le "Coup de cœur JNAgri".

Si vous envisagez d'organiser un événement en lien avec votre projet, c'est une excellente opportunité de valoriser et de donner de la visibilité à votre initiative, particulièrement à l'échelle locale. Cette édition s'articulera autour des questions de l'éducation à l'alimentation et offrira l'opportunité d'approfondir les connaissances sur les produits et les filières agricoles et agroalimentaires.

Nous vous encourageons à déposer votre candidature en remplissant ce court formulaire en ligne disponible au lien suivant [Formulaire "Coup de cœur JNAgri"] d'ici le 31 mars 2024.
Si votre projet est retenu, vous recevrez un soutien dans l'organisation et la communication de votre événement. Vous aurez plus de visibilité permettant à un plus grand nombre de connaître vos actions sur votre territoire !

JNAgri 2024 Coup de

FONDATION AVRIL
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

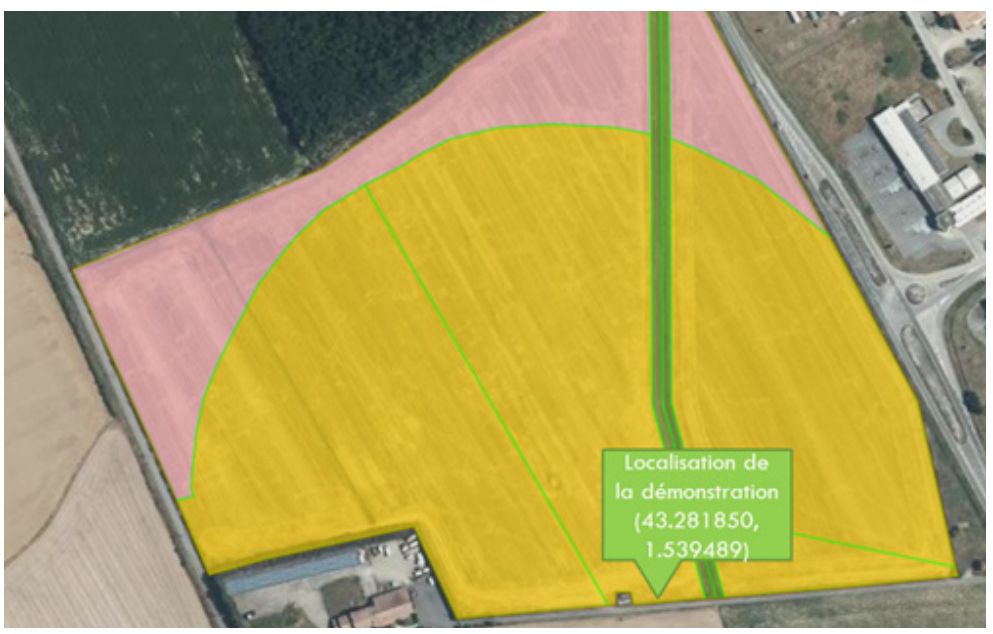
APRÈS-MIDI DÉMONSTRATION DE SEMOIRS MONOGRAINES À CINTEGABELLE

Le groupe DEPHY Grande Culture de l'Ariège animé par la Chambre d'agriculture de l'Ariège vous invite à une après-midi de démonstration de semoirs monograines à Cintegabelle.

La démonstration se fera en dynamique, la date n'est donc pas encore fixée car elle dépendra des conditions météorologiques. Vous pouvez tout de même déjà bloquer votre dernière semaine de mars et rester vigilants sur nos prochaines annonces ! Lors de la journée, plusieurs marques seront présentes : Monosem, Vaderstad, Kverneland, Kuhn et Precision Planting. La démonstration se fera sur du maïs grain fourni par notre dernier partenaire pour l'évènement, Agrinéo.

Le groupe DEPHY Grande Culture de l'Ariège existe depuis plus de 10 ans et regroupe une douzaine d'agriculteurs qui travaillent sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaire sur les systèmes en grande culture. Réengagé pour la deuxième fois en 2022, il se compose aujourd'hui de 12 agriculteurs répartis sur la vallée de l'Ariège et de la Lèze. Le groupe travaille sur de nombreuses thématiques comme les couverts végétaux, les macérations de plantes, les cultures associées et l'agriculture de précision. La majorité des agriculteurs étant producteurs de maïs semence, l'équipement est au centre de beaucoup d'échanges et notamment les semoirs monograines. Il propose donc, cette année, une après-midi de démonstrations des semoirs présents sur le secteur ariégeois.

La démonstration se déroulera à Cintegabelle sur une parcelle du GAEC de Fantie (43.281850, 1.539489) à partir de 14h. La date sera diffusée d'ici quelques jours en attendant d'en savoir plus sur les conditions météorologiques.





L'ensemble des semoirs qui seront exposés lors de cette après-midi appartiennent et seront présentés par un agriculteur du territoire avec l'appui technique de leur technicien, si besoin. Ce sera l'occasion d'échanger sur les avantages et inconvénients de chaque machine. Suite à la présentation, une démonstration en dynamique sera réalisée.
L'objectif est de poursuivre cette après-midi de démonstration avec un suivi de la parcelle (notation et comptage des levées, homogénéité à la levée, stade de développement, etc) jusqu'au moment de la récolte où il y aura une pesée afin d'estimer le rendement de chaque modalité. L'ensemble des informations et résultats récoltées seront diffusées à la fin de la campagne.

Contact : Aurélie CABIROL, Conseillère Agronomie
aurelie.cabirol@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

DEPHY Grande Culture de l'Ariège
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

OUVERTURE DU PASS EXPLOITATION PAR LA RÉGION OCCITANIE LE LUNDI 04 MARS 2024

Depuis le lundi 4 mars 2024, la région Occitanie a ouvert le PASS Exploitation.
Vous avez désormais la possibilité de soumettre votre demande de dossier sur la plateforme MesAidesEnLigne pour bénéficier de financements allant jusqu'à 20 000 euros HT pour vos projets.

Pour les jeunes agriculteurs, vous pouvez obtenir un financement entre 20 et 30% de vos projets.
N'hésitez pas à créer votre compte ou à vous rapprocher de votre conseiller afin de réaliser votre demande de dossier.

Contact : accueil@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Mes aides en ligne

EN BREF

Cantines : Régions de France demande d'avoir la main sur les approvisionnements



La présidente de Régions de France Carole Delga, également présidente de la région Occitanie, a annoncé le 27 février au Salon de l'agriculture avoir envoyé, avec son homologue de Départements de France François Sauvadet, un courrier au Premier ministre demandant que les territoires aient « la maîtrise » de l'approvisionnement dans les cantines scolaires. « Nous avons signé hier, avec le président de Départements de France, la demande maintes fois réitérée que les gestionnaires dans les collèges et dans les lycées soient sous notre responsabilité pour qu'on puisse atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés : 75 % de produits locaux, de produits bio à la fin du mandat (en Occitanie, NDLR) », a indiqué Mme Delga en conférence de presse sur le stand régional occitan. Ces gestionnaires sont actuellement sous la responsabilité de l'État, précise-t-on à la région Occitanie, tandis que les budgets sont bel et bien régionaux. Dans le cadre du plan élevage dévoilé le 25 février, le gouvernement a annoncé son souhait d'obliger la restauration collective à intégrer dans ses menus 100 % des produits « durables et de qualité » pour les viandes et poissons.

Agrapresse

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2024 - Semaine 9

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Cotations françaises			Cotations Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène (€/kgC)
Références	56 000	18500 (% /sem.2023)	9000 (% /sem.2023)	6.20	6	4.1	Evol 2024/2028
S5	55 543	19 345 +4%	8 945 +0%	5.46	5.46	3.43	6.19 +2%
S6	55 925	18 049 -7%	8 934 +6%	5.47	5.49	3.46	6.19 +2%
S7	55 709	18 096 -3%	8 253 +1%	5.45	5.51	3.44	6.19 +1%
S8	54 863	17 533 -5%	8 574 -2%	5.45	5.52	3.47	6.19 +1%
S9	55 539	16 119 -7%	8 486 +9%	5.43	5.52	3.54	6.19 +1%

Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 26 février au 3 mars 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	-	-
	16 à 19 kg	-	9,02	-	-
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,15	8,83	(+0,33)
	16 à 19 kg	-	9,06	9,34	(+0,25)
	19 à 22 kg	9,21	8,64	8,06	(+0,21)
	+ 22 kg	-	8,19	7,28	(+0,34)

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 26 février au 3 mars 2024

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Rose Très Clair		-	-	7,37
Rose Clair		8,35	7,56	7,26
Rosé		-	6,74	6,41

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 702480 (+1,60)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 26 février au 3 mars 2024*

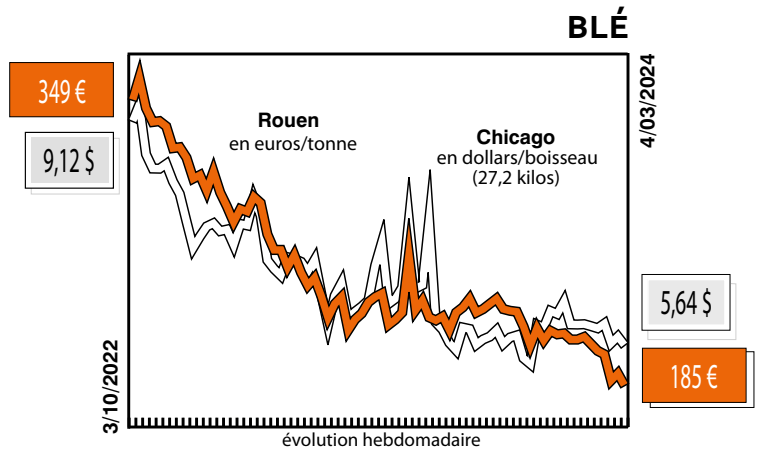
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,55	4,45	-	3,95	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,35	4,25	-	3,55	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,40	3,40	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

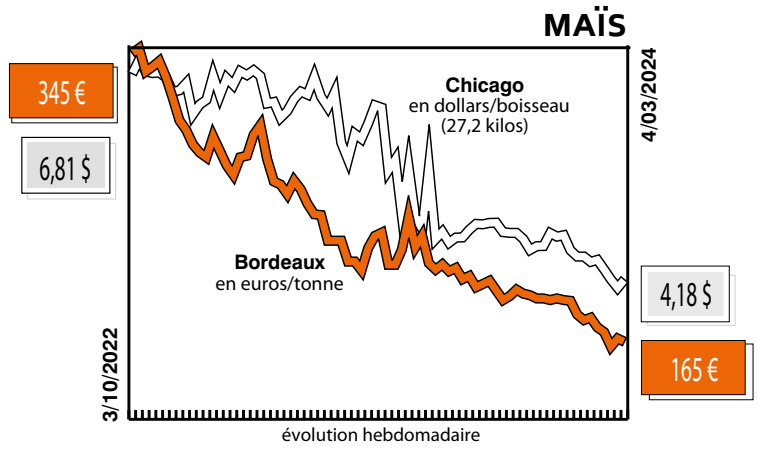
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,65	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,55	3,45	3,55	3,35	3,35
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,35	3,30	3,35	3,00	3,10
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

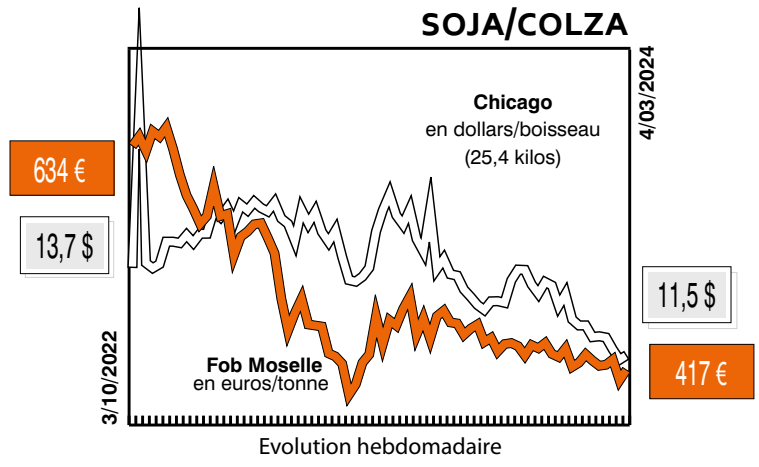
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,05	3,90	-	3,55	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,80	3,75	3,70	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,50	3,50	3,40	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,50	3,40	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,30	3,25	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

VENDS Ford 7000, 4RM, avec bati de fourche MAILLEUX - Tél : 06.17.52.45.14

31 - VENDS cause double emploi, benne bourdon 8 T à ridelles ou en plateau fourrager - Tél : 06.18.92.59.54

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition au 0619131362 - Tél : 0678.09.57.70

31 - VENDS 1 tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

VENDS Poussoir manu 20L étagère ali alu et inox petit prixet groupe frigo + évaporateur pour chambre froide - Tél : 06.85.07.01.62

ÉCHANGE tracteur Someca 511 contre tracteur 2 roues motrices – Tél. 06.41.82.21.34

81 - VENDS enrouleur Irrifrance et pompe Jeumont Schneider – Tél 05.63.55.67.91

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62



81 - VENDS tracteur Landini 5H100 avec chargeur Manip 2012 3000H crochet + barre + piton attel 30000 € HT + matériel de fenaison Kuhn semoir à cosmos 800 L état neuf désileuse Kuhn 3850 le tout BE – Tél : 06.12.21.58.36

81 - VENDS dessileuse pailleuse Kuhn Altor 4560 4M3 an 2011 TBE – Tél : 06.81.99.92.69

VENDS Round Baller Mc Hale, V660 toutes options, très bon état, cause renouvellement - Tél : 06.88.65.73.77

VENDS Semoir à tournesol sorgho et maïs, 7 rangs, monosem + 24 disques souchu pinet + remorque 6 tonnes, 4 roues +Soufflerie pour cellule triphasé - Tél : 05.61.69.10.95 HR

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC*

Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom .....
Adresse .....
.....
☎ .....

Rubrique ..... ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES
une lettre par case, une vide entre chaque mot

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

31 - VENDS pirouette KHUN - GF6502 Faucheuse conditionneuse portée KHUN FC283 GII Tout bon état - Tél : 06.06.99.50.00

31 - VENDS Vibroculteur konskilde 4,70N reliage manuel - Tél : 06.84.53.33.53

VÉHICULES

31 - ACHÈTE camion, VL, PL ou remorque, ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS Citroën berlingo année 2004, 212600kms, courroie, pompe a eau faite + vidange moteur + pneus neufs à l'arrière + attelage - Tél : 06.80.24.80.57

81 - VENDS quad Suzuki 400 hydro TBE 4 pneus neufs 2010 9500 km 4000 €uros – Tél : 06.87.55.33.49

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

31 - VENDS Luzerne 2ème coupe balles rondes 120x130 35 € la balle – Tél 06.45.00.60.48 Tarn

81 - VENDS luzerne foin 1ère coupe BR 120x130 20 €uro la BR – Tél 06.45.00.60.48

81 - VENDS 230 balles paille de blé 120x120 plumeuse volailles Le Rêve Rég Graulhet – Tél : 06.32.95.79.70

VENDS Charbon Anthracite 30/50. 1,7t dispo. 20€/sac de 25kg. Prix réduit si grde qté. Tél : 06.68.03.21.42 à Ganac

VENDS Salle à manger style Basque, état neuf, bufet et table, 400€ - Tél : 06.88.54.20.09

VENDS bottes de foin de prairie naturelle 120x150 et bottes de paille rectangulaire 350kg - Tél : 06.16.18.6261



ANIMAUX

VENDS Taureau limousin 2 ans habitué à l'attache - Tél : 06.82.41.86.12

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

31 - ACHÈTE chevaux, poney, ânes, lama, chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81 - ÉLEVAGE LIMOUSIN VENDS mâles reproducteurs 17 mois vêlage facile TGS – Tél : 06.81.99.92.69

VENDS Taureau Aubrac indemne IBR/BVD, très docile - Tél : 06.88.65.73.77

81 - RECHERCHE agneaux de 1 an et + toutes races mâles – Tél : 06.42.79.81.37

GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires
Tél : 06 74 57 02 28
ou 07 85 17 70 38

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

81 - VENDS 230 balles paille de blé sous abri 120x120 plumeuse volailles Le Reve – Tél 05.31.23.62.57

31 - VENDS Foin + regain : boules 120x130 très bonne qualité. Livraison possible - Tél : 06.06.99.50.00

VENDS bottes de foin de prairie naturelle 120x150 et bottes de paille rectangulaire 350kg - Tél : 06.16.18.6261

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

RECHERCHE salarié agricole pour exploitation céréalière pour le 81 – Tél 06.71.06.33.50

RECHERCHE chauffeur super lourd, pour transport de céréales en poly-bene, secteur Belpech. Contrat de fin août à fin novembre, temps plein, renouvelable tous les ans - Tél : 06.31.01.38.17

PEPIRAG : la vente des taureaux et des génisses arrive à grand pas

PEPIRAG Le Jeudi 21 Mars, la station PEPIRAG, ouvrira ses portes pour la traditionnelle Vente des Taureaux et Génisses de Race Gasconne des Pyrénées, la 48ième de son histoire, le grand rendez-vous annuel pour le Groupe Gasconne des Pyrénées et les éleveurs.

Les acheteurs potentiels pourront découvrir les animaux dès 9h30. La vente de déroulera en deux étapes. En premier lieu, une vente aux enchères qui débutera sur le ring à 11h. Elle sera suivie à 14h30 par une vente sous enveloppe en boxes.



Au total, ce sont **86 veaux issus de 52 élevages différents** qui ont intégré la station, en août puis en octobre. A leur arrivée, ils accusaient un poids de 349 kg en moyenne. L'effort a été fait de sélectionner des veaux non porteurs du gène culard, ils représentent 62% des veaux au total. L'ascendance de ces veaux atteint un excellent niveau. 74% d'entre eux sont issus de fils de taureaux passés à la station (35% issus de taureaux d'Insémination Animale) et 79% proviennent de vaches à minima recommandées.

Les mères présentent des résultats remarquables ISU moyen à 107 (dont Alait à 102 et IVMAT à 105). L'objectif de 1200 g/j de GMQ a été dépassé, puisque la croissance moyenne observée sur la période de contrôle **s'est élevée à 1260 g/j**.

Des nouvelles de l'étude « ESTIVO »

Pour la 3ième année consécutive, le test de l'ESTIVO (étude de la capacité des veaux à se déplacer) s'est achevé en ce début d'année 2024 ! Débuté à la fin du mois de novembre, les 85 veaux mâles de la série 2023-2024 sont passés **sur la montagne de PEPIRAG** jusqu'à la mi-janvier.

Pour rappel, l'objectif est d'attribuer une note aux mâles en station selon leur capacité à se déplacer sur une zone contraignante (pentes et obstacles) durant 4 jours. Cette année, les conditions météorologiques plutôt douces ont permis de passer les lots sans grandes contraintes et donc d'assez peu impacter leur déplacement.

La nouveauté de cette série : **la lecture électronique en continue !** Cette avancée technologique a permis de mieux identifier chaque individu lors du visionnage des vidéos mais aussi de connaître précisément la date et l'heure ainsi que le nombre de passages totaux sur la période de test.

Maintenant que toutes les vidéos ont été visionnées et que les notes ont été attribuées pour chaque veau, les résultats vont être analysés afin de caractériser chaque individu.

Préparer son achat

Le catalogue de vente est disponible en ligne à partir du 11 mars sur le site www.gasconne.com.

Les éleveurs intéressés pourront convenir d'une **visite** avec les techniciens de la station **entre le 11 et le 19 mars**. Ils pourront prendre rendez-vous **au 05 61 60 15 30, au 06 42 04 09 17 ou par mail à l'adresse contact@gasconne.com.**

Groupe Gasconne des Pyrénées

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres d'Ariège